

# Séjour Pleine Nature du collège André Lallemand

**Cette année, le collège organise à nouveau un séjour d' Activités Physiques de Pleine Nature, aux Carroz d'Arâches, du lundi 24 juin au vendredi 28 juin 2024.**

Ce séjour est ouvert à tous les élèves de 5<sup>ème</sup>, dans la limite de 48 places.

Le montant initial du séjour est de 351 euros. **Cependant, le FSE finance 20 euros pour chaque élève inscrit. Grâce à cette aide, le coût du séjour est de 331 euros.**

Vous avez la possibilité de régler le séjour et une ou trois fois.

Si vous choisissez de payer en 3 fois, merci de fournir 2 chèques de 110 euros et un troisième de 111 euros, à l'ordre du collège André Lallemand.

*(Merci de noter au dos des chèques le nom de votre enfant ainsi que sa classe)*

**Nous rappelons aux familles la possibilité de demander une aide financière au Fond Social Collégien en retirant un dossier auprès de la gestionnaire de l'établissement.**



## ACTIVITES PROPOSEES

Escalade / Via ferrata / Acrobranches / Rafting / Initiation au canyoning / Randonnée / Piscine

Départ le lundi 24 juin 2024 vers 9H.

Retour le vendredi 28 juin 2024 vers 22H.

Toutes les activités, à l'exception des randonnées et de la piscine, **seront encadrées par des guides de haute montagne diplômés** qui nous fournissent le matériel.

**2 séances d'entraînements obligatoires** seront organisées les *mercredis 12 et 19 juin, afin d'initier votre enfant aux techniques de sécurité.*

## IMPORTANT

Pour participer au séjour, **une attestation « d'aisance aquatique », datée de 2024 est obligatoire.**

Ce brevet peut être obtenu gratuitement en passant un test dans la piscine de votre choix. *(à fournir au plus tard le 7 juin 2024).*

Les élèves ayant validés le test du Savoir Nager Scolaire avec les enseignants d'EPS en juillet 2023 n'ont pas l'obligation de fournir une attestation d'aisance aquatique.



**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter  
M. PECAUD par Eclat ou au 06.87.29.17.53**

